



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.26.138.AV

Programme communal de développement rural de JALHAY - Complément

Avis adopté le 11/09/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 33
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVESDemande :

- *Demandeur :* Commune de JALHAY
- *Auteur de projet :* JML - Lacasse-Monfort
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* -
- *Date de réception du dossier :* 2/07/2026
- *Délai de remise d'avis :* Pas de délai
- *Audition :* 4/09/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Jalhay, située dans la province de Liège et dans la région agro-géographique de la Haute-Ardenne est le résultat de la fusion administrative de 2 anciennes communes (Jalhay et Sart-Lez-Spa). Elle compte 13 villages.

Au premier janvier 2026, elle comptait 8 777 habitants pour une superficie de 106,94 km².

La stratégie de développement repose sur quatre objectifs :

- Rendre le logement accessible et adapté à chacun, intégré dans un habitat harmonieusement développé au sein de villages conviviaux où tous, des plus jeunes aux plus âgés, y ont leur place et trouvent les services répondant à leurs besoins.
- Déployer une mobilité douce en rendant la circulation respectueuse des usagers faibles et en réduisant les déplacements motorisés.
- Renforcer l'ancrage de l'économie dans son environnement physique et humain et structurer l'offre de services et produits locaux pour la rendre plus accessible aux consommateurs.
- Soutenir la biodiversité en préservant les ressources naturelles, en réduisant les émissions de CO² et en stimulant la production d'énergies renouvelables.

Avis

Préambule

Le 12 juillet 2024, le Pôle a émis un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de JALHAY, à condition que la commune vienne lui présenter à court terme une actualisation de son PCDR (Réf. : AT.24.70.AV).

Le 15 mai 2025, le Gouvernement wallon a approuvé ce PCDR pour une durée de 10 ans à condition que la commune soumette les éléments suivants à l'avis du Pôle Aménagement du territoire :

- Un état d'avancement des fiches-projets initiées et réalisées depuis la date d'adoption du PCDR ;
- Des précisions sur la manière dont l'objectif « rendre le logement accessible et adapté à chacun » va être atteint, dont notamment les actions concrètes qui seront menées ;
- Les efforts qui ont été faits pour redynamiser la participation citoyenne.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire est favorable au complément du programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de JALHAY.

Il prend acte du contenu de ce complément de PCDR qui fournit toutes les informations demandées par le Gouvernement dans son AGW du 15 mai 2025 pour permettre à la commune de disposer de subventions utiles à la concrétisation de son opération de développement rural.



Yves HANIN
Président